

Raison d'être

Fondé en 1939, l'Office national du film du Canada (ONF) est une agence fédérale relevant du ministère du Patrimoine canadien. Son mandat est de créer, de produire et de distribuer des œuvres audiovisuelles distinctives et originales reflétant les diverses réalités et perspectives canadiennes pour les faire connaître au peuple canadien et au reste du monde.

Mandat et rôle

L'ONF est régi par la [*Loi sur le cinéma*](#) et par diverses autres lois, notamment la [*Loi sur la gestion des finances publiques*](#) (qui définit la structure et les méthodes d'administration financière en vigueur au sein du gouvernement), la [*Loi sur l'accès à l'information*](#), la [*Loi sur la protection des renseignements personnels*](#), la [*Loi sur les langues officielles*](#) ainsi que la [*Loi sur le multiculturalisme canadien*](#).

À titre de producteur et de distributeur public canadien d'œuvres audiovisuelles, l'ONF rend compte de l'histoire et de la culture du pays, donnant un aperçu particulier de sa diversité et de sa vitalité. Il collabore avec des cinéastes établis et de la relève, des créatrices et créateurs multimédias et des coproducteurs de toutes les régions du Canada, provenant notamment des communautés autochtones, linguistiques, racisées et sous-représentées, afin de permettre qu'un maximum de voix puisse s'exprimer, qu'un maximum de points de vue puisse être entendu. Il met à profit les possibilités artistiques et technologiques qui se présentent dans le paysage médiatique et investit dans de nouveaux champs de création, que ce soit en documentaire, en animation d'auteur ou en production interactive. La créativité et la pertinence sociale sont au cœur de ses productions. Au fil des années, l'ONF a pris des engagements clairs en faveur de la parité hommes-femmes, de l'équité raciale, de la diversité et de l'inclusion.

L'ONF assume son rôle de distributeur en faisant en sorte que ses œuvres trouvent leur résonance et leur place auprès d'un nombre toujours grandissant de personnes, au Canada comme dans le monde entier, sur une variété de plateformes de distribution traditionnelles et virtuelles. Ceci est particulièrement important puisque ces œuvres incarnent des perspectives et des approches de création singulières, provoquent la discussion et favorisent les débats et le dialogue au pays et à l'étranger.

Pour obtenir de plus amples informations générales sur l'ONF, consulter la section « Renseignements supplémentaires » du présent rapport. Pour en apprendre plus sur les engagements organisationnels formulés dans la lettre de mandat du ministère, consulter la lettre de mandat du ministre du Patrimoine canadien sur le [site Web du premier ministre du Canada](#).